

CERTIFICAT MEDICAL

Conformément à la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, le certificat médical ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an) pour la pratique du tir à l'arc.

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné l'enfant/Mme/Mlle/M.....

né(e) le / /

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique du tir à l'arc y compris en compétition.

Certificat médical fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres le

Signature et cachet du médecin

Pour les années intermédiaires, merci de remplir le questionnaire de santé joint à la demande d'inscription.

Je soussigné(e)..... atteste avoir répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé.

Signature du licencié

Informations indispensables pour les archers mineurs

Responsables légaux

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Autorisation des responsables légaux

Nous, soussignés M. Mme
responsable de l'enfant (NOM, Prénom)

Autorisons celui ci à pratiquer le tir à l'arc au sein de « L'arc Club Saint Lois », club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA).

Autorisons l'enfant à quitter seul le lieu d'entraînement à la fin des cours.

N'autorisons pas l'enfant à quitter seul le lieu d'entraînement à la fin des cours.

Autorisons le personnel d'encadrement et les autres parents à transporter l'enfant dont le nom est cité ci-dessus dans leurs véhicules personnels dans le cadre des activités sportives du club (rencontres jeunes, compétitions, stages...).

Autorisons l'Arc Club Saint Lois, s'il n'arrive pas à me joindre, à prendre toute mesure d'urgence nécessaire tant médicale que chirurgicale, y compris l'hospitalisation.

Autorisons l'Arc Club Saint Lois à publier sur son site internet et sa page Facebook des photos représentant mon enfant dans le cadre des manifestations auxquelles mon enfant a pris part.

Date et signature(s)



A CONSERVER PAR L'ARCHER

Horaires d'entraînement

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
Encadrement	Fabrice et JB	JB	Laurent	Laurent et/ou Fabrice et/ou JB
10H-12H				Débutants 1 ^{ère} année et Initiés
18H-20H	Débutants 1 ^{ère} année			
20H-22H	Initiés	19H30-22h Initiés	Compétiteurs <u>exclusivement</u>	
	En extérieur à partir d'avril-mai 2018			

Les archers initiés peuvent venir s'entraîner aux horaires réservés aux débutants mais priorité sera donnée aux débutants pour le matériel et les cibles sur ces créneaux.

Membres du Comité Directeur

Président
et contact compétition

Gabin MASSON
06.51.89.54.12.
president@arcclubsaintlois.fr

Vice-Présidente, assistante
entraîneur et contact club

Maud POUILLY
06.83.26.33.01
info@arcclubsaintlois.fr

Vice-Président
et assistant entraîneur

Laurent NICOLLE

Trésorier

Jean-Pierre MASSON
tresorier@arcclubsaintlois.fr

Trésorière adjointe et
contact compétition

Valérie NICOLLE
06.33.06.71.19

Membres

Entraîneur :
Jean-Bernard LANON
Assistant entraîneur :
Fabrice LECOCCQ

Secrétaire

Marine TAILHADES
secretariat@arcclubsaintlois.fr

Secrétaires adjointes

Cécile COUE
Stéphanie LANIESSE

Siège social de l'ACSL

65 rue de la fontaine
50000 Saint-Lô
president@arcclubsaintlois.fr